

ARRETE D'ANNULATION N°9 du 03/08/2021 au 02/09/2021
AN05120210902577

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 23, 23-1 et 41,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises au Centre de Gestion de la Marne par les collectivités et établissements publics du département,

ARRETE

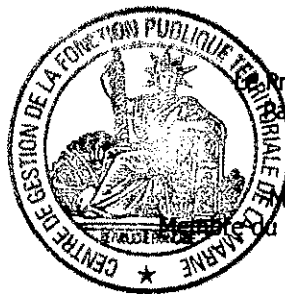
Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion sis 11, Rue Carnot à CHALONS EN CHAMPAGNE et transmis aux Collectivités et Etablissements Publics.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Marne.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicités des arrêtés ».

Fait à Châlons-en-Champagne, le 2 septembre 2021



Président du Centre,
Madame VALENTIN

Maire d'Esternay
du CRO du CNFPT Grand Est

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V051200800094116001	Ingénieur Ingénieur principal	Chef du service Propreté et entretien des espaces publics	Le grade ne convient pas	35h00	CHALONS EN CHAMPAGNE 51000 Chalons en champagne	12/10/2020	05120200817521

Envoyé en préfecture le 02/09/2021

Reçu en préfecture le 02/09/2021

Affiché le



ID : 051-285109161-20210902-ARA9_BE_09_21-AR